

COMMUNE DE FORTSCHWIHR**Procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la
commune de Fortschwihr
Séance du 26 juin 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 juin 2017 à 19h00, à la salle du conseil de la Mairie de Fortschwihr, sur convocation du 23 juin 2017, sous la présidence de Mme Hélène BAUMERT, maire

- En présence de : Mme Sylvie GROSS et Mme Nadine RESCH-ROSIN, adjoints, et de Mme Sandrine DUFOUR, Mme Véronique HAEFFLINGER, Mme Karine LEY, et M. Pascal MULLER M. Pascal SYDA conseillers municipaux.

Ont donné procuration :

- M. Michel SCHOENENBERGER a donné procuration à Mme Karine LEY
- M. Bernard MUNSCH a donné procuration à Mme Hélène BAUMERT
- Mme Béatrice VONARB a donné procuration à Mme Nadine RESCH-ROSIN

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Ecole primaire – année scolaire 2017/2018
 - Semaine de 4 jours
 - Circuit de ramassage
 - Horaires scolaires.

Madame le Maire informe qu'elle a convoqué le conseil municipal en urgence en raison de la nécessité d'inscrire à l'ordre du jour, avant le 28 juin 2017, le point n°2.

Toutefois les alinéas 2 et 3 seront examinés lors de la réunion du conseil municipal programmée le 3 juillet 2017.

Les conseillers municipaux en prennent acte.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nadine RESCH-ROSIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2 - RYTHMES SCOLAIRES – RENTREE SCOLAIRE 2017

Madame le Maire informe qu'un projet de décret du 8 juin 2017 prévoit que les acteurs locaux pourront revenir à la semaine des 4 jours dès la rentrée 2017, après accord des communes, du conseil d'école et de l'inspection académique.

Aussi, un questionnaire d'enquête diligenté par l'Association des Parents d'Elèves a été envoyé aux parents des 4 écoles du RPI, afin de connaître leur avis sur le sujet pour le présenter lors du Conseil d'Ecole du 22 juin.

Il ressort, après dépouillement des résultats, que sur les 265 questionnaires distribués et 138 retours (soit 52.07 % exprimés) que :

- 74.63 % des parents souhaitent le retour à la semaine des 4 jours
- 23.18 % des parents ne souhaitent pas changer
- 2.19 % de réponses nulles.

Lors du Conseil d'Ecole du 22 juin, les votes ont été les suivants :

- 27 votants
- 9 votes pour la semaine de 4.5 jours
- 17 votes pour la semaine de 4 jours
- 1 vote blanc

L'avis favorable du conseil d'école va être transmis à Madame l'Inspectrice de circonscription.

Les conseils municipaux des différents villages doivent se prononcer sur l'organisation de la semaine et faire parvenir un extrait du procès-verbal à la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education nationale) avec une copie à l'IEN de circonscription.

La DASEN pourra autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaire sur huit demi-journées réparties sur 4 jours.

Au vu des résultats transmis et en conformité avec la majorité exprimée des parents d'élèves et des enseignants, pour un retour à la semaine des 4 jours,

Au vu du vote du conseil d'école dégageant une large majorité pour le retour à la semaine de 4 jours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de revenir au rythme scolaire des 4 jours d'école, dès la rentrée 2017, lundi, mardi, jeudi et vendredi,
- de dire que cette délibération prendra effet dès la parution du décret du Ministre de l'Education Nationale sur le sujet,
- de charger Madame le Maire de transmettre un extrait de la présente délibération à la DASEN,
- de charger Madame le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.